



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Sur proposition de Xavier LEMOINE,

Pour optimiser l'accessibilité et la flexibilité des activités sportives en direction des Montfermeillois, la ville de Montfermeil souhaite modifier le règlement intérieur des activités physiques et sportives sur les points suivants :

L'Ecole Municipale des Sports

Actuellement, l'EMS permet une inscription uniquement le matin ou l'après-midi par catégorie d'âge. Aussi, afin de pouvoir accueillir les fratries sur le même créneau et laisser une souplesse aux familles pour une inscription au choix le matin ou l'après-midi, la ville de Montfermeil souhaite ajuster le format de l'Ecole Municipale des Sports.

A compter de Septembre 2025, les enfants scolarisés du CP au CM2 pourront s'inscrire aux activités de l'Ecole Municipale Sportive le matin, l'après-midi ou sur les deux créneaux de 9H30 à 11H30 et de 14H à 16H.

Les Stages sportifs

La tranche d'âge des enfants accueillis sera élargie aux enfants scolarisés de la petite section Maternelle à la seconde.

La gymnastique Senior

Il est précisé l'âge requis pour participer à cette activité (60 ans).

Modalités d'inscription et de facturation

Les nouveaux inscrits à partir du 2ème ou 3ème trimestre paieront uniquement une cotisation correspondant à la durée restante de l'année.

Vu la délibération n° 2023_03_044 en date du 29 mars 2023 portant sur l'adoption du règlement intérieur des activités physiques et sportives,

Vu la délibération n° 2023-03-039 du 29 mars 2023 relative à la nouvelle politique tarifaire pour les inscriptions au Guichet Unique,

Vu la délibération n° DEL2025_04_100 du 30 avril 2025 relative à la politique tarifaire des EAJE, des activités périscolaires et extrascolaires, des activités physiques et sportives et des activités culturelles,

Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur des activités physiques et sportives afin de préciser les nouvelles modalités de fonctionnement et de déroulement des cours et les conditions de recouvrement des cotisations,

Vu le règlement intérieur des activités physiques et sportives proposé en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'adopter** le présent règlement intérieur des activités physiques et sportives joint et ses annexes.
2. **De dire** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2025.
3. **D'abroger** la délibération n° 2023_03_44 du 29 mars 2023 et toutes les délibérations antérieures du même objet.
4. **De dire** que toute modification ultérieure du présent règlement intérieur se fera par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE,

Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 09.05.2025

Au Représentant de l'Etat

Publié le 09.05.2025

Montfermeil, le 09.05.2025

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)